

AFFAIRE N° 34.- Marché de gré à gré à passer avec les Etablissements I.A. RAVATE pour la fourniture de différents articles nécessaires au fonctionnement des services communaux, en 1970.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec les Etablissements I.A. RAVATE un marché de gré à gré d'un montant de ..... 5.900.000 Frs. pour la fourniture de différents articles nécessaires au fonctionnement des services communaux, en 1970.

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitres 932 et 936, articles 609 et 633, du Budget de 1970.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Vu

Adopté à l'unanimité.

Saint-Denis le 10 juin 1970

p. le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé: Pls. Kessler x

Pour copie certifiée

conforme

Le Directeur des Affaires

Financières

Chs. Vergereau.